

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SHAREN COMEAU	Numéro de permis 2015890	Date d'inspection Le 07 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Coccinelle		Numéro de téléphone (506) 899-0673	
Adresse 50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	07 août 2024	07 août 2024
Commentaires : Le nom et numéro de l'inspecteur n'est pas afficher à un endroit visible. L'opératrice affiche le nom et numéro de l'inspecteur quand avisé à un endroit visible. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, le diner et la sieste.</p> <p>Interaction positive entre les enfants et l'opératrice est observer pendant une période d'apprentissage a l'égard des animaux.</p> <p>Le ratio est respecté durant l'inspection.</p>

original signé par  
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 août 2024

Date

original signé par  
Sharen Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 août 2024

Date